

Garantie limitée Cadexair

****Garantie des produits fabriqués par Cadexair (hottes, contrôleur, unité de filtration avancée, etc.) ****

La garantie des pièces pour votre équipement HVAC est en vigueur à la première échéance entre 18 mois à compter de la date d'expédition et 12 mois à compter de la mise en service. Pour tout remplacement de pièce sous garantie, un bon d'achat est nécessaire pour commander la nouvelle pièce. Veuillez noter que la pièce défectueuse doit être retournée chez Cadexair aux frais du client pour investigation. À la suite de l'investigation, Cadexair se réserve le droit de refuser le remboursement.

****Garantie Cadexair de la main-d'œuvre produite : ****

Nous offrons une garantie de main-d'œuvre de 30 jours à compter de la mise en service de votre équipement ou 90 jours suivant l'expédition. Cadexair se réserve le droit d'effectuer les réparations lui-même, engager une autre partie ou dédommager le client. Veuillez noter que toute dépense de main-d'œuvre applicable sur le produit doit être approuvée au préalable par Cadexair avant l'exécution.

Garantie limitée Cadexair

****Exclusions de la garantie : ****

Il est important de noter que certains éléments considérés comme consommables ne sont pas couverts par la garantie, notamment les ampoules, les courroies, les filtres et les médias d'odeur jetables. De plus, la garantie limitée exclut la mauvaise installation, la mauvaise utilisation et l'utilisation abusive du produit. L'entretien normal du produit doit également avoir été effectué pour bénéficier de la garantie.

****Composants non fabriqués par Cadexair (tel que ventilateurs, unités de compensation d'air, protection incendie, etc.) : ****

Veillez noter que toute composante distribuée, mais non fabriquée par Cadexair est couverte selon les termes de garantie du fabricant de cette composante spécifique. Nous nous engageons à faciliter le processus de garantie pour ces composants et à fournir tout le soutien nécessaire pour résoudre les problèmes éventuels.

Cette garantie ne couvre pas les frais résultants de la perte d'usage des composantes pendant les réparations sous garantie ni les autres frais conséquents.